Cinquante deuxième année. - N° 148 A Lundi 6 et mardi 7 août 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 974

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Ventes et cessions

501 751 986 RCS Nancy.
PERF.U.LOR BORDEAUX.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 20000 EUR.
Adresse : 64Bis, route de Ceintrey, 54160 Pulligny.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PARUTION AU BODACC D'UN PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Lyon du 30 juillet 2018, la société PERF U LOR, société par actions simplifiée au capital de 9.500 €, dont le siège social est sis 64 bis Route de Ceintrey, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 429 583 RCS NANCY, et la société PERF. U. LOR BORDEAUX, société par actions simplifiée au capital de 20.000 €, dont le siège social est sis 64 bis Route de Ceintrey, 56140 PULLIGNY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 751 986 RCS NANCY, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société PERF.U.LOR BORDEAUX par la société PERF U LOR. La société PERF.U.LOR BORDEAUX ferait apport à la société PERF U LOR de la totalité de son actif, soit 999.453 €, à charge de la totalité de son passif, soit 233.561 €, soit un actif net apporté de 765.892 €. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu est le suivant : les mille (1.000) actions de la société PERF. U. LOR BORDEAUX donneront droit à mille cent trente (1.130) actions nouvelles de la société PERF U LOR émises à titre d'augmentation de capital. La prime de fusion correspondant à la différence entre la valeur de l'actif net apporté et la valeur nominale des actions à émettre par la société PERF U LOR (soit 11.300 €) est de 754.592 €. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de NANCY au nom des sociétés PERF U LOR et PERF.U.LOR BORDEAUX le 2 août 2018..